

VILLE DE DÉGELIS

(Nom de la municipalité)

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, greffier, de la susdite municipalité, qu'il y aura séance spéciale du Conseil municipal le 13 juin 2019 à 16 h 30 heures au sous-sol du Centre culturel Georges Deschênes, situé au 365, avenue Principale à Dégelis.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante : PDM-2-2019

Nature et effets : Rendre réputé conforme la marge de recul avant à 6,40 mètres au lieu de 7,50 mètres. Rendre réputé conforme la superficie maximale pour un bâtiment accessoire à 106 m² au lieu de 100 m².

Identification du site concerné : Cette demande concerne la propriété située au 527-A, avenue Thibault à Dégelis et portant le numéro de lot 4 328 948 du Cadastre du Québec.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ à Dégelis **ce** 29^e **jour de** mai 2019.

Sébastien Bourgault
signature

CERTIFICAT DE PUBLICATION

(CET AVIS DOIT ÊTRE PUBLIÉ AU MOINS QUINZE JOURS AVANT LA SÉANCE DU CONSEIL)

Je, soussigné (e), Sébastien Bourgault de la municipalité Dégelis, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 29 mai 2019 entre 10h00 et 15h00 heures.

Je, soussigné (e) résidant à Dégelis
certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en en affichant une copie au bureau de la municipalité et en le faisant publier sur le site internet de la ville de Dégelis.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 29 mai 2019

Sébastien Bourgault
signature

greffier
titre